

# DÉBAT PUBLIC EuropaCity

15 mars – 30 juin 2016

**DOSSIER DE PRESSE** 

Le 9 mars 2016

### **DOSSIER DE PRESSE**

# DÉBAT PUBLIC EuropaCity

15 mars – 30 juin 2016

	••••••
SOMMAIRE	
EDITO	3
LE DEDAT DUDUG EUDODAGITV	4
LE DEBAT PUBLIC EUROPACITY	4
EuropaCity: un projet de grande ampleur et	4
d'intérêt national, qui mérite un débat	_
Pourquoi un débat public?	5
Le questionnaire d'avant débat et l'enquête	
IFOP sur les attentes du public sur le débat	6
LES MOYENS D'INFORMATION ET DE	
PARTICIPATION	6
Le site du débat	6
Les réunions publiques	7
Le DP-Bus	9
Le dialogue 3D	10
-	
LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PU	IBLIC
Son rôle	10
Sa composition	11
LA COMMISSION MATIONALE DU DEDAT DUDI	10
LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBL	
Qu'est ce que la CNDP?	13
Sa composition	13
Les principes de la CNDP	14
Les objectifs du débat	15
DES EVOLUTIONS POUR LA DEMOCRATIE	
PARTICIPATIVE EN FRANCE EN 2016	16

**EDITO** 

Méfiants à l'égard de la parole publique, toujours mieux informés des grands enjeux sociétaux, économiques

et environnementaux, les citoyens demandent de plus en plus à être associés aux processus de décision. La

contestation, parfois vive, de certains grands projets d'aménagement du territoire témoigne de la nécessité

de mieux prendre en compte les inquiétudes et attentes du public. La légitimité et l'efficacité d'une décision

dépendent désormais autant des conditions de son élaboration que de son contenu intrinsèque. Les débats

sur les grands projets doivent avoir lieu suffisamment tôt, en amont des décisions lorsque les choix ne sont

pas faits et que des alternatives sont encore possibles. C'est là tout le sens de la mission de la Commission

nationale du débat public : faire entendre la parole des citoyens.

Suite à la décision de la CNDP, nous ouvrons le 15 mars prochain le débat public relatif au projet EuropaCity.

Grand projet par sa taille, par les investissements en jeu, qui se chiffrent en milliards d'euros, par ses enjeux

socio-économiques et environnementaux, et enfin par l'importance de la population concernée, EuropaCity

ne pourra se faire sans la prise en compte des points de vue de toutes les parties prenantes, du citoyen à

l'élu en passant par les acteurs économiques, culturels ou associatifs. Dans un contexte où les pouvoirs

publics, le gouvernement, les services de l'Etat ou les collectivités territoriales, multiplient les efforts pour

écouter la société civile, les citoyens attendent plus de transparence, de rigueur, d'impartialité et de loyauté

dans le débat public.

Le débat public et la démocratie participative sont une garantie pour le citoyen que son opinion sera

écoutée et prise en compte en amont des décisions publiques. Ils ne sont pas un frein, mais enrichissent les

projets, les légitiment et sont une condition de leur réussite.

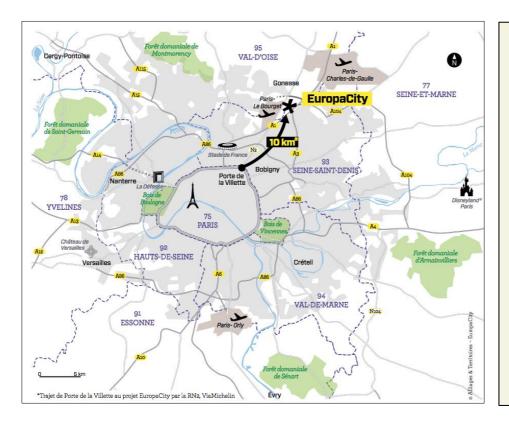
Christian LEYRIT, Président de la Commission nationale du débat public

Claude BREVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

### LE DEBAT PUBLIC EUROPACITY

### EuropaCity : un projet de grande ampleur et d'intérêt national, qui mérite un débat public

Sur une emprise de 80 hectares, le projet EuropaCity associe des fonctions culturelles, commerciales, hôtelières et de loisirs à l'échelle d'un quartier pour un coût estimé à 3,1 milliards d'euros financés sur fonds privés, dont 2,6 milliards à la charge du maître d'ouvrage. Ce projet, qui est porté par Alliages & Territoires, filiale d'Immochan, branche immobilière du Groupe Auchan, est localisé sur la commune de Gonesse, dans le Val-d'Oise, au cœur du territoire du Grand-Roissy. Il s'inscrit dans la dynamique du Grand Paris et s'intègre à l'opération publique d'aménagement de Gonesse, portée par l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) de la Plaine de France. La phase de construction du projet se déroulerait à partir de 2019 pour une ouverture au public en 2024.



### Le projet en chiffres

- 3.1 milliards d'euros d'investissements privés,
- 31 millions de visites annuelles attendues dont 6 millions de touristes,
- 11 800 emplois,
- 10 hectares de parc urbain,
- 150 000 m² dédiés aux loisirs,
- 50 000 m² d'espaces culturels,
- 100 000 m² d'espaces à usage public,
- 230 000 m² de commerces,
- 20 000 m2 de restaurants,
- 2 700 chambres d'hôtels.

Pourquoi un débat public?

La Commission nationale du débat public a été saisie le 13 septembre 2013 par Alliages & Territoires. La

CNDP a considéré que le projet EuropaCity, par son ampleur (3.1 milliards d'euros d'investissement et plus

de 740 000 m² de surface de construction relative à de multiples activités, notamment sportives, culturelles

et de loisirs), par sa vaste zone d'attractivité dépassant les limites de l'Île-de-France (31 millions de visites

annuelles attendues dont 6 millions de touristes) et par son inscription dans la dynamique du Grand Paris,

revêtait un caractère d'intérêt national. En outre, la CNDP a estimé que les enjeux socio-économiques du

projet, ainsi que ses impacts sur l'environnement, les zones agricoles et l'aménagement du territoire étaient

significatifs. Au vu de ces considérations, et de sa mission, la CNDP a décidé d'organiser elle-même un débat

public sur ce projet et en a confié l'animation à une commission particulière présidée par Claude Brevan.

Le 23 septembre 2015, le maître d'ouvrage a remis le dossier du débat qui a été considéré par la CNDP

comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Le débat public, organisé en amont de toutes les prises de décisions, est un moment particulièrement

important dans la vie d'un grand projet. Il doit permettre à chacun d'être informé et d'exprimer son point de

vue sur les différents aspects du projet alors qu'il est encore en phase d'étude, et notamment d'interpeller

le maître d'ouvrage sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques de son projet.

Les arguments recueillis et les questions soulevées lors du débat public ont pour objectifs d'enrichir le

projet, de le faire évoluer et de l'adapter au mieux au contexte social et environnemental dans lequel il

s'inscrira, s'il se réalise. Le débat public est donc le temps du dialogue et de la mise en lumière des éventuels

désaccords et points sensibles. C'est une étape essentielle dans le processus de décision qui aboutira ou non

à la réalisation du projet présenté. De nombreux projets sont en effets remaniés ou modifiés en profondeur,

voire parfois abandonnés, suite à un débat public.

Dans un délai de trois mois après la remise du compte-rendu de la CPDP et du bilan de la CNDP, le maître

d'ouvrage devra annoncer la suite qu'il compte donner au projet, et les modifications éventuelles qu'il

souhaite apporter à la lumière des enseignements du débat public.

Ce débat intervient alors que le territoire a connu un grand nombre de concertations et de consultations

publiques sur des projets connexes à EuropaCity en particulier la concertation réglementaire, menée par

l'EPA Plaine de France et la ville de Gonesse, à propos du projet plus général de la ZAC du Triangle de

Gonesse.

La ligne 17, dont une des futures gares desservirait le Triangle de Gonesse, a également fait l'objet de

réunions publiques en 2014-2015. L'enquête publique se tiendra pendant le temps du débat EuropaCity.

Enfin, durant plusieurs mois, Alliages & Territoires est également allé à la rencontre des habitants et les a

invités à lui faire part des questions et préoccupations sur son projet EuropaCity, et à lui apporter des idées

et des propositions nouvelles lors des ateliers territoriaux et de l'ID factory « habitants et territoires ». La

restitution de cette démarche de « co-construction » a eu lieu, à Gonesse, en décembre 2015.

Le questionnaire d'avant débat et l'enquête IFOP sur les attentes du public sur le débat

A travers un questionnaire, qui a été mis en ligne le 21 janvier 2016, le public est interrogé sur les modalités

du débat et notamment sur les thèmes qui lui paraîtraient importants, sur le choix des lieux, dates et

horaires des rencontres, ainsi que sur le dispositif auquel il souhaiterait participer (réunions publiques,

conférences-débats, débats en ligne, ateliers thématiques, visite du site du projet).

Le questionnaire : https://europacity.debatpublic.fr/questionnaire-davant-debat-europacity. La commission

particulière a également commandé une enquête IFOP pour recueillir les attentes des habitants des

communes du Val-d'Oise et de Seine-Saint-Denis sur le débat public EuropaCity.

Les résultats sont donnés en annexe.

LES MOYENS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION MIS A DISPOSITION

**DU PUBLIC** 

Le site du débat

Afin de permettre une diffusion de l'information la plus large possible et dans un souci de transparence, un

site Internet est dédié au débat public sur EuropaCity. Il permet de consulter l'ensemble des actualités du

débat et de télécharger les documents du maître d'ouvrage ainsi que les études, les synthèses et les

verbatim des ateliers, etc.

Ce site met également à disposition des espaces d'expression et de débat, offrant la possibilité de donner

son avis, de participer au forum, de poser des questions et de proposer une contribution.

Une newsletter permet à chacun d'être informé régulièrement de l'avancée du débat.

Le site dédié au débat : https://europacity.debatpublic.fr/

### Les réunions publiques

Le débat public aura lieu du 15 mars au 30 juin 2016. Sur cette période, **4 réunions publiques générales**, **2 conférences-débats** et **9 ateliers thématiques** sont prévus dans plusieurs villes du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis. Une visite du projet sera également organisée.

La commission a articulé le débat autour de deux approches :

- La première concernera l'examen de la cohérence des enjeux de programmation du projet avec l'environnement local et régional à travers l'organisation d'ateliers de travail sur l'offre culturelle et de loisirs, et l'attractivité touristique, les retombées économiques et les emplois et d'une conférence-débat sur la thématique du commerce.
- La seconde approche portera davantage sur la dimension de l'aménagement du territoire francilien en abordant les questions d'accessibilité, les questions traitant de l'environnement durable et enfin la question de l'enjeu d'un pôle de centralité entre Paris et Roissy. Des ateliers de travail et une conférence débat seront également organisés pour débattre de ces différents thèmes.

## CALENDRIER DES RÉUNIONS ET ATELIERS

### **DU 15 MARS AU 30 JUIN 2016**

DATE	HORAIRES	VILLE	ADRESSE	THÉMATIQUE
17/03/16	20h-23h	Gonesse	Salle Jacques Brel – 5 rue du Commandant Maurice Fourneau	Réunion publique d'ouverture
21/03/16	19h-21h30	Sarcelles	Maison de quartier Les Vignes Blanches – Avenue Anna de Noailles	Atelier : Commerce *
04/04/16	19h-21h30	Aulnay-sous- Bois	Salle Chanteloup – 1 Avenue de Nonneville	Atelier : Commerce *
12/04/16	19h-21h30	Villiers-le-Bel	Maison de quartier Les Carreaux « Boris Vian » – 4 rue Scribe	Atelier : Les emplois / La formation *
03/05/16	19h-21h30	Goussainville	Salle Michel Colucci – Espace Aimé Césaire, Boulevard Henri Dunant – 1 rue Malcolm X	Atelier : Les enjeux économiques directs et indirects *
09/05/16	20h-23h	Villepinte	Salle Joséphine Baker – Espaces V – Roger Lefort – Esplanade Aimé-Césaire – Avenue Jean-Fourgeaud	Conférence-débat : Commerce
11/05/16	19h-22h	Villiers-le-Bel	Institut des Métiers de l'Artisanat (IMA) – 43, avenue Pierre Sémard	Atelier : L'offre culturelle et de loisirs, et l'attractivité touristique *
18/05/16	20h-23h	Sarcelles	Salle André Malraux – Rue Taillepied	Réunion publique intermédiaire
19/05/16	19h-22h	Garges-lès- Gonesse	Centre social associatif « Les Doucettes » – 10 Rue du Tiers Pot	Atelier: Accès au site et enjeux de circulation-Transports collectifs-déplacements doux- approvisionnements *
25/05/16	19h-22h	Gonesse	Salle Jacques Brel – 5 rue du Commandant Maurice Fourneau	Atelier : Environnement- Dimension territoriale *
30/05/16	19h-22h	Saint-Denis	Salle Marcel Paul - Bourse du travail de Saint-Denis - 9-11 rue Génin	Conférence-débat : L'enjeu d'un pôle de centralité entre Paris et Roissy
31/05/16	19h-22h	Villiers-le-Bel	Maison de quartier Les Carreaux «Boris Vian» – 4 rue Scribe	Atelier : Accès au site et enjeux de circulation - Déplacements par la route-impacts sur la qualité de l'air *
07/06/16	19h-22h	Gonesse	Centre socioculturel Marc Sangnier – 17 Place Marc Sangnier	Atelier : Environnement – Dimension énergie-climat *
16/06/16	20h-23h	Aulnay-sous- Bois	Salle Chanteloup – 1 Avenue de Nonneville	Réunion publique intermédiaire
28/06/16	20h-23h	Garges-lès- Gonesse	Centre social associatif « Les Doucettes » – 10 Rue du Tiers Pot	Réunion de restitution

<sup>\*</sup> une inscription prealable est souhaitable par telephone ou sur le site interne

### Un autobus au plus près des habitants, connecté et convivial : le DP-BUS

Le vœu de la CPDP est de faire participer au débat un public le plus large et diversifié possible. Le DP Bus sillonnera les quartiers des départements du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis afin que chacun puisse s'exprimer. A cet égard, 10 arrêts du DP-Bus sont prévus.

#### Le DP Bus, c'est:

- La rencontre avec les habitants qui ne viennent pas habituellement en réunions publiques.
- L'information sur le débat public EuropaCity et le recueil des points de vue à travers la mise en place de méthodes ludiques de participation (cartographie, lego serious play, diagnostic et mural.y).

DATE	HORAIRES	VILLE	ADRESSE	THÉMATIQUE
31/03/16	11h30-14h30	Blanc-Mesnil	Square Maurice Audin	Transversale
31/03/16	17h-20h	Tremblay- en-France	Rue Pierre Brossolette	Transversale
08/04/16	10h-13h	Sevran	Rue Pierre Brossolette	Emploi et création d'activités
08/04/16	15h-18h	Garges-Lès- Gonesse	Rue des Noisetiers	Emploi et création d'activités
18/04/16	10h-13h	Gonesse	Résidence du parc d'Orgemont Rue d'Arnouville	Transversale
18/04/16	16h-19h	Aulnay-sous-Bois	Rue des Mimosas	Transversale
30/04/16	10h-13h	Villepinte	Boulevard du Président Kennedy	Culture et loisirs
30/04/16	15h-18h	Sarcelles	Résidence Watteau Allée Jean Baptiste Corot	Culture et loisirs
13/05/16	11h30-14h30	Arnouville	Avenue de la République Résidence Léon Blum	Transports et mobilité
13/05/16	17h-20h	Villiers-le-Bel	Rue Jean Bullant Le long de l'école Ferninand Buisson	Transports et mobilité

Le dialogue 3D : local, interdépartemental et régional

Ce dispositif innovant mettra en place trois groupes de 100 personnes issus du territoire local,

interdépartemental (93 et 95) et régional (Île-de-France) pour réfléchir sur les enjeux du projet et ses

problématiques au travers d'un questionnaire. Ces trois groupes constitués suivant les méthodes des panels

apporteront un éclairage complémentaire qui sera versé au débat. Il se tiendra le samedi 11 juin matin. Le

questionnaire sera également accessible le 11 juin sur le site du débat, permettant à chacun d'y répondre.

LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC

Son rôle

Pour chaque débat public qu'elle organise, la Commission nationale du débat public nomme une commission

particulière. Les membres de cette commission particulière du débat public (CPDP) sont neutres et ne

doivent en aucun cas se prononcer sur le fond du projet. Ainsi, les membres de la CPDP en charge du débat

public sur le projet EuropaCity n'ont pas de lien avec la société Alliages & Territoires, maître d'ouvrage du

projet, ni avec aucune autre partie prenante. Ils ont par ailleurs signé une charte de déontologie.

La CPDP organise et anime le débat, en veillant à la liberté d'expression mais aussi à la sérénité des

échanges. Elle a pour mission de diffuser une information complète, transparente et objective à destination

du public, de mettre en place des moyens d'expression accessibles à tous (réunions publiques, site Internet,

contributions, etc.). Elle veille à ce que le maître d'ouvrage réponde à toutes les questions posées.

La CPDP établit, à l'issue d'un délai de deux mois à compter de la clôture du débat, un compte rendu

reprenant l'ensemble des opinions et arguments exprimés. Elle ne se prononce pas sur le fond du projet, ne

donne aucun avis, mais retranscrit aussi précisément que possible ce qu'elle a retenu des échanges en

apportant également des informations quantitatives et qualitatives sur le déroulé du débat. Dans les mêmes

délais, le Président de la CNDP rédige un bilan du débat.

### Sa composition



De gauche à droite : Wahel EL SAYED, Laurent PAVARD, Christian de FENOYL, Claude BREVAN, Isabelle BARTHE et Philippe

QUEVREMONT

La présidence de la CPDP est assurée par **Mme Claude Brévan**, inspectrice générale honoraire de la construction, ancienne déléguée interministérielle à la ville. Membre de la Commission nationale du débat public, elle a été présidente des commissions particulières des débats publics « Prolongement de l'A16 », « Mise à 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique entre l'autoroute A6 et l'autoroute A71 », « Parc éolien en mer à Courseulles-sur-Mer », « Center Parcs Poligny et Center Parcs le Rousset » et membre de la Commission du débat public « Devenir de la RN 154 ».

Les autres membres de la CPDP sont :

#### Mme Isabelle Barthe

Commissaire-enquêteur, consultante, ancienne élue locale, elle est garante des concertations recommandées par la CNDP sur le projet de liaison autoroutière concédée Machilly-Thonon-les-Bains et le projet de prolongement de la ligne B du métro de Lyon de Oullins aux Hôpitaux Sud.

M. Christian de Fenoyl

Ingénieur général des ponts et chaussées honoraire, il est président du comité d'audit de VNF (Voies

navigables de France) et de la commission intergouvernementale pout la LGV Perpignan-Figueras. Il a été

président de la commission économique et stratégique de la RATP et directeur à la BNP.

M. Wahel El Sayed

Diplômé en droit. Il a été secrétaire général adjoint des débats « Center Parcs Poligny et Center Parcs Le

Rousset ».

M. Philippe Quévremont

Ingénieur général des ponts des eaux et des forêts honoraire, ancien membre permanent du Conseil général

de l'environnement et du développement durable, Il a été membre de la commission des débats publics «

Center Parcs Poligny et Center Parcs Le Rousset ».

M. Laurent Pavard

Ingénieur général des ponts des eaux et des forêts, il est président du conseil des systèmes d'information au

ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Il a été membre des commissions particulière

des débats publics « Parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer » et « Autoroute A31 bis ».

LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC

Qu'est-ce que la CNDP?

Créée par la loi Barnier 1995, la Commission nationale du débat public (CNDP) est depuis la loi de

démocratie de proximité de 2002 une autorité administrative indépendante. Sa mission est de veiller à la

participation du public pendant la phase d'élaboration de projets d'aménagement ou d'équipement

d'intérêt national ou ayant une incidence importante sur l'environnement. La CNDP a vocation à remettre le

citoyen au cœur de la décision publique pour que son point de vue soit pris en compte dans le processus de

décision, de l'élaboration à la réalisation, des grands projets. Elle vise à permettre et organiser la

participation des citoyens, à veiller à leur information, et plus généralement à promouvoir le débat public

comme forme structurante de la démocratie participative en France.

Le cadre législatif

La loi du 2 février 1995 dite loi Barnier crée la CNDP et fait entrer dans le droit le principe de participation du

public aux grands projets nationaux « présentant un fort enjeu socio-économique ou ayant un impact significatif sur l'environnement » (art. 2). La CNDP devient une autorité administrative indépendante par la

loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. La loi élargit également les compétences de la

CNDP, ses attributions et les modalités de participation du public. Elle précise que le débat public « porte sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet » (art. L.121-1 du code de

l'environnement). Enfin, la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 accroît de nouveau les missions de la CNDP ainsi

que les obligations de chaque acteur. Ainsi, elle impose au maître d'ouvrage d'inscrire, dans sa décision finale, y les masures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre quy encaignements du débat

finale, « les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements du débat

public » (art. L.121-13).

Sa composition

La CNDP se compose de 25 membres provenant d'horizons différents (parlementaires, élus locaux, membres

du Conseil d'État, de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, associations, patronat, syndicats...) qui

assurent son indépendance, notamment vis-à-vis des administrations et des maîtres d'ouvrages. Ces

membres sont les premiers garants de sa neutralité et n'ont pas vocation à se prononcer sur le fond des

projets. Ce sont eux qui, collégialement, prennent les décisions après examen des dossiers.

Depuis le 22 mars 2013, la CNDP est présidée par M. Christian Leyrit, qui a exercé la fonction de préfet de

1999 à 2010, de directeur des Routes au Ministère de l'équipement des transports et du logement de 1989 à

1999. M. Jacques Archimbaud et Mme Ilaria Casillo assurent les fonctions de vice-présidents.

Elle est en outre composée de 22 autres membres. La liste complète peut être consultée sur le site Internet

de la CNDP: https://www.debatpublic.fr/sa-composition

Les principes de la CNDP dans l'organisation du débat public

La transparence

La CNDP doit s'assurer, dans le cadre des débats publics et des concertations qu'elle organise, que

l'ensemble des informations et des études disponibles sur le projet concerné a été mis à disposition du

public.

Au cours des débats, aucune question n'est écartée, aucune censure n'est exercée, aucun avis exposé dans

le respect des modalités du débat public ne peut être mis à l'écart. Cette transparence, essentielle pour la

démocratie, doit également se retrouver dans les réponses apportées aux questions du public. La CNDP

veille à ce que ces réponses soient complètes.

L'argumentation

Quelles que soient leurs observations ou leur position par rapport au projet mis en débat, les participants

doivent pouvoir apporter des arguments expliquant et justifiant leur point de vue. Le débat public, comme la

concertation, sont en effet des temps d'échanges et de discussion dans le processus de décision et ne

peuvent en aucun cas être assimilés à un sondage ou à un référendum. C'est la qualité des arguments

échangés et non leur quantité qui permet de faire avancer la réflexion sur un projet.

L'indépendance et la neutralité

La CNDP est une autorité administrative indépendante (AAI). C'est une institution de l'État placée en dehors

des hiérarchies administratives. Ce statut lui permet d'être totalement indépendante à la fois des élus, des

collectivités territoriales et des maîtres d'ouvrages privés qui la saisissent. Elle reste neutre en toutes

circonstances, et n'exprime en aucun cas un avis ni une recommandation sur le fond du projet.

L'équivalence de traitement

Toute personne se sentant concernée par le projet doit pouvoir participer au débat. La CNDP met donc en

œuvre tous les moyens pour que chacun, quel que soit son statut (citoyen, membre d'association ou de

syndicat, élu local, représentant de l'État, etc.), quelle que soit son opinion, quelles que soient son

implication et ses motivations, puisse s'exprimer librement et soit traité de la même manière, avec la même

équité. C'est à cette seule condition que la participation du public prend toute sa légitimité. La CNDP veille

particulièrement à ce que chacun puisse faire valoir son point de vue.

Les objectifs du débat

Informer le public

Un des objectifs du débat est de fournir au public le maximum d'informations sur le projet débattu : ses

objectifs, ses caractéristiques techniques et ses impacts. Les informations doivent être données de manière

objective et exhaustive. Elles doivent ensuite être largement diffusées grâce à des moyens adaptés pour

pouvoir être connues de tous. La CPDP veille ainsi à ce que l'information soit la plus complète possible.

Permettre au public de s'exprimer

Le débat public est un moment privilégié pendant lequel chacun peut s'exprimer : lors des réunions

publiques, sur le site du débat, par courrier... Quel que soit le mode de participation choisi, chacun a le droit

d'obtenir des réponses précises à ses questions. Les observations, critiques, suggestions sont bienvenues sur

tous les aspects du projet ou du débat mais doivent être argumentées et respectueuses. La CPDP fait en

sorte que toutes les opinions soient entendues mais ne se prononce en aucun cas sur le fond du projet.

**Eclairer le porteur du projet** 

Le débat public a lieu en amont de toutes décisions pour que chacun puisse interpeler et éclairer le maître

d'ouvrage. Le projet s'enrichit grâce aux points de vue et critiques apportées. Les enseignements du débat

sont présentés dans le compte rendu et le bilan du débat, deux documents joints au dossier d'enquête

publique.

DES EVOLUTIONS POUR LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE EN FRANCE EN

2016

Selon une enquête réalisée par l'institut TNS Sofres pour la CNDP en mai 2014, 96% des citoyens souhaitent

que les pouvoirs publics tiennent compte de leur avis avant de prendre une décision, et 44% des personnes

interrogées considèrent que demander l'avis des citoyens est le meilleur moyen d'améliorer le

fonctionnement de la démocratie, très loin devant la lutte contre l'influence des lobbies ou contre les

conflits d'intérêts.

La démocratie participative apparaît comme une solution à ce souhait de participation de la part des

citoyens et de la société civile. Une décision plus concertée sera plus légitime, mieux acceptée, et permettra

d'éviter les blocages et les conflits ; elle pourra être mise en œuvre plus rapidement.

Après le drame de Sivens, le Président de la République a demandé que soient accomplis des progrès

supplémentaires de la participation dans l'élaboration de la décision publique. Ces progrès se traduiront

dans une ordonnance relative à la démocratisation du dialogue environnemental qui vient de recevoir le 16

février dernier un avis favorable du Conseil national de transition écologique (CNTE).

Les avancées majeures défendues par la CNDP et qui figurent dans le projet d'ordonnance concernent :

- L'organisation des débats publics sur les plans et programmes, ce qui pourra permettre le plus

souvent d'alléger les processus pour les projets s'inscrivant dans ces plans.

- La création d'un droit d'initiative pour les citoyens, qui constitue un progrès démocratique

majeur.

- La mise en place d'un dispositif de conciliation.

La plupart des blocages et des situations conflictuelles sont, en effet, liées à un problème de légitimité des

décisions, des décisions prises sans fondement démocratique suffisant, et à un manque de confiance. Pour la

CNDP, le projet de texte permettra d'accomplir des progrès très substantiels en matière de participation des

citoyens dans l'élaboration des décisions publiques.



Commission particulière du débat public EuropaCity 244 Boulevard Saint Germain, 75 007 Paris 0 800 746580 contact.europacity@debatpublic.fr http://europacity.debatpublic.fr/